

Ottawa Canada
1997



Interdiction complète
des mines terrestres

De l'autre côté du hall se trouve une plaque commémorant la signature de la Convention d'Ottawa pour l'élimination des mines terrestres en décembre 1997. D'abord négociée à Oslo, la Convention d'Ottawa est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1999. Elle interdit l'emploi, l'entreposage, la production et le transfert des mines antipersonnel. Les pays signataires se sont engagés à détruire en quatre ans leurs stocks de mines antipersonnel et à nettoyer les champs de mines en dix ans.

Dans la partie nord-est du grand hall se trouve une murale de Kenneth Lochhead, artiste d'Ottawa, intitulée *Affaires extérieures*. Cette toile en cinq panneaux agence de brillantes couleurs selon des variations très subtiles. L'artiste y traduit d'une façon personnelle les attributs qui, selon lui, favorisent la diplomatie internationale et les relations entre les personnes.

Tout près, on peut voir une deuxième œuvre de Kurelek, *Notre monde aujourd'hui*, peinte durant la course aux armes nucléaires, au cours des années 60. On voit, à travers les portes grandes ouvertes d'une grange, un groupe d'enfants jouant paisiblement alors qu'à leur insu, un incendie consume lentement le toit et s'étend au fenil au-dessus de leurs têtes, image de l'insouciance humaine avant la catastrophe.

À l'entrée des bureaux du Protocole, on peut admirer *Colonne #16* du peintre-sculpteur Ulysse Comtois, de Granby (Québec). Cette sculpture pivotante en aluminium usiné évoque le déplacement de la forme dans l'espace. Les colonnes de Comtois permettent aux visiteurs de les manier et de devenir eux-mêmes des éléments de changement et de découverte.